

SYNTHÈSE

Vers une stratégie globale de déconfinement pour la Métropole de Lyon

Rapport intermédiaire – Mardi 5 mai 2020

50 orientations et recommandations pour permettre à la Métropole de Lyon et à ses habitants de renouer avec la vie économique, sociale et éducative de la cité dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Georges KÉPÉNÉKIAN

Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Lyon
Vice-président de la Métropole de Lyon - Politique de la ville

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des 50 orientations et recommandations pour permettre à la Métropole de Lyon et à ses habitants de renouer avec la vie économique, sociale et éducative de la cité dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Proposer une politique de prévention métropolitaine

Restaurer la confiance et créer les conditions d'une adhésion à la stratégie proposée

- **Mesure n°1** : restaurer la confiance avec le grand public par une pédagogie métropolitaine apprenante, citoyenne et responsable, autour d'une grande campagne de communication interinstitutionnelle
- **Mesure n°2** : Mobiliser et renforcer le service sanitaire mis en place à la faculté de médecine de Lyon pour diffuser les messages de prévention à la population

Se protéger et protéger les autres

- **Mesure n°3** : Inciter au port du masque sur l'ensemble de l'espace public et engager leur distribution avec les communes
- **Mesure n°4** : Mettre à disposition de la population des distributeurs de gel hydroalcoolique en libre-accès dans l'espace public, sur des lieux d'intérêt majeur
- **Mesure n°5** : Rendre le port du masque obligatoire dans les lieux d'accueil du public (ERP) sur le territoire de la Métropole de Lyon

Reconnaitre les signes de la maladie et entrer dans le parcours de soin

- **Mesure n°6** : Veiller à une équité d'accès au dépistage systématique des personnes symptomatiques ainsi que de leurs contacts
- **Mesure n°7** : Soutenir les efforts de tracing de l'ARS
- **Mesure n°8** : Proposer des lieux alternatifs pour l'isolement des personnes testées positives (logements vacants dans le parc social, chambres en résidence CROUS, ...)
- **Mesure n°9** : Élaborer des référentiels sanitaires et les diffuser aux partenaires et satellites de la Métropole
- **Mesure n°10** : Créer un comité citoyen consultatif associant les représentants des usagers et les citoyens pour évaluer les mesures engagées

Protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole

Renforcer l'action sur le terrain pour les personnes les plus précaires et améliorer les systèmes d'alertes en amont

- **Mesure n°11** : Accompagner les ménages les plus fragiles en orchestrant une communication ciblée, en renforçant les interventions et les liens inter-réseaux
- **Mesure n°12** : Soutenir le maintien et le renforcement des centres d'accueil et d'isolement de la Croix Rouge dédiés aux personnes sans logement
- **Mesure n°13** : Repérer et soutenir les personnes sans-abris et en habitat précaire en œuvrant au plus près du terrain

Accompagner les traumatismes liés au post-confinement

- **Mesure n°14** : Prendre en compte le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un site de référencement
- **Mesure n°15** : Mettre en place avec l'État un plan « zéro retour à la rue post-confinement » avec la création de 1500 places

Instaurer une reprise progressive de l'activité économique

« Rassurer pour relancer »

- **Mesure n°16** : Proposer une campagne de communication spécifique à la reprise de l'activité commerciale et artisanale
- **Mesure n°17** : Mettre à disposition une plateforme de référencement des équipements de protection individuelle pour faciliter l'approvisionnement en EPI des acteurs économiques

Reprendre pleinement l'activité BTP sur la Métropole

- **Mesure n°18** : Inciter à la reprise l'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau communal
- **Mesure n°19** : Étudier la possibilité d'une exonération de tout ou partie des redevances d'occupation du domaine public
- **Mesure n°20** : Accélérer la dématérialisation de l'instruction des permis de construire

Réveiller la vie commerçante au sein de l'espace public

- **Mesure n°21** : Permettre la reprise des marchés forains sous condition
- **Mesure n°22** : Être vigilant sur le déploiement des food trucks sur l'espace public
- **Mesure n°23** : Exonérer les cafés, bars et restaurants des droits d'occupation du domaine public pour leurs terrasses et permettre quand cela est possible une emprise plus large de la terrasse

Soutenir les segments les plus fragilisés

- **Mesure n°24** : Créer un fonds spécifique « eau » pour les plus petites entreprises en difficulté
- **Mesure n°25** : Créer un pacte métropolitain sur les financements publics pour accompagner le secteur associatif

Reprendre par étapes la vie éducative

Accompagner tous les acteurs dans la reprise d'activité éducative

- **Mesure n°26** : Orchestrer une communication ciblée auprès de l'ensemble de la communauté éducative
- **Mesure n°27** : Structurer un groupement d'achat d'équipements de protection individuelle pour les établissements scolaires
- **Mesure n°28** : Sanctuariser le repas de la pause méridienne pour les enfants en travaillant à des aménagements des établissements (barnums, modulaires, ...)

- **Mesure n°29** : Proposer des adaptations d'aménagement et de circulation devant les entrées des établissements scolaires

Réintégrer l'apprentissage de l'hygiène dans le parcours éducatif

- **Mesure n°30** : Apprendre l'hygiène et les gestes-barrière aux enfants

Recréer les meilleures conditions pour le vivre ensemble, pour tous

- **Mesure n°31** : Accompagner psychologiquement les enfants avec un programme dédié
- **Mesure n°32** : Co-financer un vaste programme de service civique en faveur du lien intergénérationnel et du vivre-ensemble, notamment dans les quartiers les plus en difficulté
- **Mesure n°33** : Lutter contre la fracture numérique pour les collégiens et les lycéens

Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice

Repenser des espaces publics qui protègent

- **Mesure n°34** : Piétonniser de façon transitoire les centres-villes et centres-bourgs des communes volontaires
- **Mesure n°35** : Engager un appel à manifestation d'intérêt citoyen pour des trottoirs qui protègent (via une plateforme numérique dédiée)
- **Mesure n°36** : Lancer un appel à projets urbains innovants dédié à l'aménagement des espaces publics qui protègent

Se déplacer en se protégeant et en protégeant l'autre

- **Mesure n°37** : Adapter les transports scolaires aux normes sanitaires en vigueur, par une augmentation de la fréquence des transports et le respect des mesures-barrière au sein des véhicules
- **Mesure n°38** : Engager un vaste plan inspiré de l'urbanisme tactique pour favoriser l'usage des modes doux partout dans la Métropole de Lyon
- **Mesure n°39** : Accompagner le plan « urbanisme tactique » de mesures pour renforcer l'accès à des places de stationnement sécurisées pour les vélos
- **Mesure n°40** : Anticiper l'hypothèse d'une forte mobilisation de l'offre en free floating en renforçant les zones de stationnement dédiées dans la Ville de Lyon

Repenser notre manière d'habiter et prévenir les difficultés d'accès et de maintien dans le logement

- **Mesure n°41** : Travailler conjointement avec les bailleurs sociaux et privés pour accompagner les difficultés de paiement de loyers
- **Mesure n°42** : Abonder dès maintenant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour accompagner les locataires les plus en difficulté par la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour le maintien dans le logement
- **Mesure n°43** : Inviter la Métropole de Lyon à prendre position pour le report de la fin de la trêve hivernale à la fin de l'état d'urgence sanitaire

- **Mesure n°44** : Reprendre à 100% l'activité d'accompagnement et d'écoute des publics prioritaires faisant face à des difficultés d'accès au logement

Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle

Permettre à tous les lieux de culture d'ouvrir dans des conditions sécurisantes

- **Mesure n°45** : Relancer la fréquentation des musées en opérant un partenariat renforcé avec l'Office du Tourisme
- **Mesure n°46** : Créer une offre « hors les murs » pour les bibliothèques et médiathèques en concertation avec les communes

Soutien des acteurs de la filière culture et sport

- **Mesure n°47** : Soutenir financièrement la filière culturelle et sportive
- **Mesure n°48** : Préparer la saison estivale avec les associations sportives